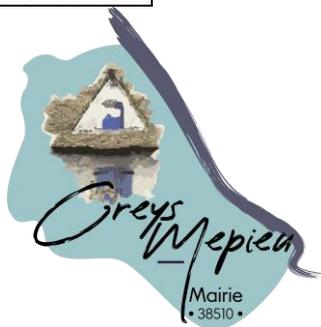


DOSSIER A RENDRE COMPLET EN MAIRIE

AVANT LE 20/06/2022



NOM (de l'enfant) : _____

Prénom (de l'enfant) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Classe actuelle _____ / à la rentrée _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - Année 2022 / 2023
RESTAURANT SCOLAIRE/ PERISCOLAIRE

RESPONSABLES LEGAUX : *(pour les familles en garde alternée merci de compléter 2 dossiers)*

Adresse :

Quotient familial : N° Allocataire CAF/ MSA :

	Père Responsable légal <input type="checkbox"/>	Mère Responsable légal <input type="checkbox"/>
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Profession		
Nom et adresse de l'Employeur :		
N° Tél domicile		
N° Tél. Portable		
N° Tél. travail		
Email :		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> mariés / <input type="checkbox"/> vie maritale / <input type="checkbox"/> pacsés / <input type="checkbox"/> séparé(e) / <input type="checkbox"/> Divorcé(e) / <input type="checkbox"/> veuf(ve) / <input type="checkbox"/> célibataire	

INSCRIPTION AUX SERVICES :

Mangera à la cantine : Oui Non Sera inscrit au périscolaire : Oui Non

Prendra les transports scolaires : Oui Non

Si oui, cochez le nom de l'arrêt : MOLLARD VIRET LE BEL AIR FAVERGES - FONTAINE RONDE

FAVERGES - SALLE DES FETES FAVERGES PIFFON LE POULET CREYS - LE MOLLARD

MEPIEU MALVILLE PUSIGNIEU - ECOLE PUSIGNIEU- CENTRE PUSIGNIEU - LAVOIR

LA GORGE DALEIGNEU

Une fois votre dossier instruit, vous pourrez accéder à votre compte personnel de réservation en ligne sur le site www.logicielcantine.fr/creysmepieu

Joindre : L'attestation de quotient familial du mois en cours ou écoulé (CAF ou MSA)
 L'attestation d'assurance individuelle extra-scolaire 2022/2023 (**ATTENTION ! L'école en demande également un exemplaire mais il s'agit de 2 entités distinctes**)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

NOM (de l'enfant) : _____

Prénom (de l'enfant) : _____

Régime Social :	<input type="checkbox"/> régime général (CPAM) <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autres :
N° sous lequel est affilié l'enfant	
Médecin :	
Adresse et Téléphone	

L'enfant est autorisé :

A être photographié	<input type="checkbox"/> oui (*) <input type="checkbox"/> non <i>(pour le bulletin municipal, le site internet de la commune, etc...)</i>
---------------------	--

Allergies

PAI	L'enfant fait l'objet d'un PAI <input type="checkbox"/> oui : Prendre contact avec la mairie - le PAI est valable 1 an et doit être signé par Mr le Maire <input type="checkbox"/> non	Autres recommandations :	
Asthmes	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Merci de nous communiquer tout problème de santé susceptible de se manifester (ex. asthme, épilepsie, allergie alimentaire etc..), la conduite à tenir, le traitement en cours, et toute information que vous jugerez utile.	
Alimentaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, précisez		
Médicamenteuse	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Conduite à tenir pour l'allergie	
Autre allergie :			

J'autorise les organisateurs à contacter les services de secours en cas d'urgence vitale de mon enfant. (SAMU, pompiers).

(*) autorise la Mairie de Creys Mèpieu à diffuser la (les) photographie(s) en vue de les mettre en ligne sur le site internet www.creys-mepieu.com ou sur les affichages internes à la mairie de Creys Mèpieu, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur. Cette autorisation est valable pour la durée de vie des documents réalisés par, et pour la Mairie de Creys Mèpieu ainsi que la durée de vie du site internet, et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible, et ne s'applique qu'aux supports mentionnés.

Les images, portraits, photographies de groupe seront conservés sur le site de la mairie de Creys Mèpieu sans limitation de durée. La Mairie de Creys Mèpieu s'engage à ne pas utiliser l'image à des fins commerciales. L'autorisation est concédée à titre gracieux et vous aurez, par ailleurs, la possibilité d'exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données recueillies.

AUTRES RESPONSABLES :

Sont autorisés à prendre l'enfant à la sortie de la cantine et du périscolaire :

NOM			
Prénom			
Téléphone	- -	- -	- -
Personne à contacter en cas d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne autorisée pour la sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention : une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes désignées ci-dessus. Si vous désignez de nouveaux responsables en cours d'année, il est impératif de le signaler en mairie et il sera demandé à cette personne de justifier de son identité au périscolaire.

Acceptation du règlement des services de restauration scolaire et périscolaire :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfantcertifie avoir pris connaissance du règlement des services restaurant scolaire et périscolaire de l'année scolaire 2022/2023.

Rappel Article 4 : Une serviette en tissu doit être fournie pour le restaurant scolaire à la rentrée.

Fait à CREYS MEPIEU, le

Signature

Les données collectées seront utilisées par la mairie pour les services de périscolaire et de restauration scolaire. Ces données sont également susceptibles d'être partagées avec le directeur de l'école.